

**IDEES POLITIQUES ET CLASSES SOCIALES
AU SEIN DU POUVOIR COMMUNAL
A MONS DE 1785 A 1835**

par

Marie ARNOULD
Licenciée en histoire

INTRODUCTION

De 1785 à 1835, la ville de Mons, comme tout le territoire des anciens Pays-Bas autrichiens, a connu quatre régimes successifs. Soumise à la Maison d'Autriche depuis le début du XVIII^e siècle, la capitale du Hainaut fut envahie par l'armée française en novembre 1792 et finalement réunie à la France en octobre 1795. Cette occupation dura jusqu'à la chute de l'empereur Napoléon en 1814; en effet, l'année suivante, Mons était incorporée au royaume des Pays-Bas et son souverain était Guillaume Ier de Hollande. Cependant, après une dure cohabitation de quinze ans, le divorce entre le Nord et le Sud de ce royaume instaura l'indépendance belge : la ville de Mons fut dès lors le chef-lieu d'une des neuf provinces du royaume de Belgique, comme elle l'avait été de l'ancien comté de Hainaut, puis du département de Jemappes.

Structures politiques

La présente étude (1) débute vers 1785, à la fin du régime autrichien, au moment où s'affrontent à Mons deux clans politiques; les Statistes ou partisans de Van der Noot défendent les privilèges et les

(1) Cette étude est le fruit de recherches menées dans le cadre d'un mémoire de Licence en histoire, sous la direction du Professeur Jean STENGERS; ce mémoire a été présenté en 1978 à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université libre de Bruxelles, sous le titre : *L'administration communale de Mons de 1785 à 1835*.

traditions de la noblesse et du clergé; à l'opposé, les Joséphistes affirment leur adhésion à la politique "éclairée" de l'empereur Joseph II. Malgré tout, aucune des deux factions ne parvient à prendre le dessus pour longtemps; des courants progressistes font basculer l'Ancien Régime : il s'agit en premier des Vonckistes, favorables à l'avènement d'un régime démocratique indépendant; ensuite, des Républicains, fanatiques de la révolution française. Suite à leur arrivée au pouvoir en 1794, ces mouvements progressistes se relâchent peu à peu : le régime bonapartiste récupère des ex-Statistes, favorables au conservatisme de l'Empire. Néanmoins, tout au long du régime hollandais, un courant libéral se dessine, encouragé par la politique souple de Guillaume Ier. Après 1830, une minorité catholique, que les concessions au protestantisme du souverain hollandais avaient mécontentée, fait son entrée au sein du pouvoir communal montois.

Le recrutement du personnel politique montois s'est souvent effectué sous la forme de nominations de longue durée. A la fin de l'Ancien Régime, l'empereur Joseph II nomme à vie le maire de la ville; de plus, il s'est arrogé le droit de prolonger à volonté dans leurs fonctions les membres du Collège et du Conseil. L'idée d'organiser des élections en vue de désigner les membres du personnel communal date de 1789. Ce système censitaire est toutefois resté à l'état de projet, en raison du caractère éphémère de la révolution brabançonne. Cependant, le principe électoral a fait son chemin, puisqu'à l'arrivée des Français, en 1792 et 1793, deux assemblées populaires sont convoquées dans le but d'élire de nouveaux administrateurs. Malgré tout, les électeurs n'ont pas la garantie du vote secret.

En 1794 et 1795, les représentants du peuple Laurent et Guyton se réservent, comme chefs militaires, la nomination des officiers municipaux. Il faut donc attendre 1797 pour voir l'instauration à Mons des premières élections primaires à caractère censitaire. Mais dès l'avènement du Consulat et sous l'Empire, cette idée est momentanément délaissée; l'ancien système de nominations est restauré et réservé à l'autorité centrale, comme sous l'Ancien Régime. En 1817, les autorités hollandaises recourent à une solution mixte : le Conseil de régence se recrute par voie électorale et censitaire à deux degrés, tandis que le Collège est nommé par le Roi. C'est seulement en 1830 qu'un suffrage direct est établi; en plus du cens, la notion de capacité est requise pour élire le bourgmestre et les échevins.

Structures sociales

Sous l'Ancien Régime, la majorité des politiciens montois se recrute parmi les hommes de loi; conseillers ou avocats, ils siègent à la Cour souveraine du Hainaut, l'organe privilégié de la noblesse montoise. Cependant, à partir de 1792 les idées progressistes se répandent jusqu'à Mons et au de-là et, au nom de l'égalité, font basculer toute notion de privilège. C'est alors qu'éliminant la noblesse, une petite bourgeoisie faite de commerçants et d'artisans locaux, se hisse à la tête de la municipalité, la marquant d'une note populaire. Mais cette brusque affluence de personnalités issues de la classe laborieuse n'a qu'une incidence minime sur la politique de la ville; peu à peu, une grosse bourgeoisie qui tire sa richesse de l'industrie charbonnière boraine y installe sa prépondérance.

I. STATISTES ET JOSEPHISTES

Les années qui voient naître la révolution brabançonne sont le foyer d'une grande effervescence politique, qu'alimentent querelles et pamphlets par lesquels s'affrontent Patriotes et Joséphistes. Si, pour les Patriotes, les Joséphistes sont des canailles (2), pour ces derniers leurs adversaires ne sont rien de moins que des "coupe-jarrets" et les "satellites" des Etats de Hainaut (3). Tant que les anta-

(1) Marie ARNOULD, *L'administration communale de Mons de 1785 à 1835*, Mémoire de Licence inédit, Université Libre de Bruxelles, ann. acad. 1977-1978; direction du travail : Professeur Jean STENGERS.

(2) *Le Livre Noir du pays et comté de Hainaut, ou Correspondance du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas autrichiens avec quelques agents subalternes, ses espions*, Mons, 1790, cahier VII, p. 17; F. HACHEZ, *Souvenirs de la révolution des patriotes à Mons (1787-1790)*, Mons, 1855, p. 162.

(3) *La véritable Liste nominale des principaux soutiens des Etats de Hainaut dans la révolution de 1790, ainsi que des coupe-jarrets et autres satellites*, 1791.

gonistes s'en tiennent à des violences verbales, le malheur n'est pas bien grand; mais les rivalités s'aggravent quand le peuple déchaîné se livre à des actes de pillage chez les royalistes (4) ou lorsque certains fanatiques en viennent aux mains : telle a été la conduite du chevalier Emmanuel Duval de Beaulieu, s'il faut en croire l'un de ses ennemis (5).

La discorde entre gens de la municipalité est telle que l'autorité autrichienne a fort à faire pour mater l'opposition antijoséphiste; avant 1789, en effet, les Patriotes, ou plus précisément les Statistes, se sont infiltrés au sein du magistrat (6); la découverte de ces dissidents par l'autorité autrichienne aurait entraîné une épuration de l'administration communale, ce qui aurait renforcé la prépondérance des Joséphistes au sein du pouvoir local (7). Malgré tout, en janvier 1789 des Statistes détiennent encore les postes-clés; le maire patriote, le chevalier Bonaventure de Bousies (8), est alors suspendu de ses

(4) F. HACHEZ, *op.cit.*, pp. 37 et suiv.; ARCHIVES DE L'ETAT A MONS (AEM), *Papiers d'érudits* : Mémoires manuscrits de Nicolas DESCAMPS, vol. I, pp. 6-8.

(5) A.-J. PARIDAENS, *Journal historique (1787-1794)*, II, Mons, 1907, pp. 135-137.

(6) ARCHIVES DE LA VILLE DE MONS (AVM), no. 1326 : procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juillet 1788.

(7) A.-J. PARIDAENS, *op.cit.*, I, Mons, 1903, pp. 8-10.

(8) Bonaventure de Bousies (1755-1831), d'une famille de politiciens hennuyers : les Bousies de Rouveroy, est en 1789 l'un des actionnaires de la faïence de Nimy et sera membre du Congrès des Etats Belges Unis. Sur ce personnage, voir : GOETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique du royaume de Belgique*, I, Bruxelles, 1849; G. SOHIER, "La vie montoise de 1750 à 1800", *Annales du Prince de Ligne*, XVIII, 1937, pp. 64 et 73; *Tablettes du Hainaut*, I, Hombeek, 1955, p. 96; de RYCKMAN de BETZ, *Armorial général de la noblesse belge*, Liège, 1941, p. 88; Ch. ROUSSELLE, *Biographie montoise du XIXe siècle*, Mons, 1900, pp. 17-18; *Moniteur du Hainaut*, 26 août 1831, p. 5; E. MATTHIEU, *Biographie du Hainaut*, I, Enghien, 1902-05, p. 76; Ch. DELECOURT, *Introduction à l'histoire administrative du Hainaut...*, Mons, 1839, pp. 87-89 et 146; R. DARQUENNE, "La situation politique dans le département de Jemappes et les élections de 1797, 1798 et 1799", *Annales du Cercle archéologique... de La Louvière*, II, 1964-65, p. 114; IDEM, *Histoire économique du département de Jemappes*, Mons, 1965, p. 206; F.G.C. BETERAMS, *Au début du Gouvernement de Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas (1814-1815)*, Wetteren, 1973, pp. 231, 255, 264 et 268; ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME (AGR), *Papiers Bouteville*, no. 1835 : 5 messidor an III, et no. 43 : 16 et 26 floréal; Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, 4e cahier, p. 3 et 6e cahier, p. 2; AVM, no. 1932.

fonctions par les commissaires impériaux Ransonet et Delevieilleuze, car "il s'est mal comporté" (9).

C'est donc un pouvoir pro-autrichien, mais noyauté par la réaction statiste, qui caractérise les journées prérévolutionnaires de 1789.

Après le renversement du pouvoir autrichien, la poussée des Van der Nootistes, représentants des forces conservatrices, permet à leurs partisans de monopoliser le pouvoir politique pendant plus d'un an. A Mons, ce mouvement rassemble essentiellement des hommes de loi; ils forment 92% du personnel politique communal (10) et sont issus de la Cour souveraine de Hainaut, symbole même des privilèges que Joseph II voulait supprimer. On comprend dès lors l'adhésion de ces hommes au Statisme, ligne politique conforme à leurs intérêts. La plupart (56%) sont nobles, quoique de souche peu ancienne (11). Trois leaders du mouvement sont nommés au magistrat en 1789 : il s'agit de Jean-François Gendebien (12), Charles de Mar-

(9) *Le Livre Noir...*, cahier IV, pp. 14 et 21; P.P.J. HARMIGNIE, *Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons (1789 à 1801)*, Mons, 1882, p. 4; A.-J. PARI-DAENS, *op.cit.*, I, p. 141; F. HACHEZ, *op.cit.*, pp. 56 et sv.; AGR, *Conseil Privé*, no. 310; AVM, no. 1326, pp. 177 et sv.; *ibid.*, no. 1330, p. 2.

(10) M. ARNOULD, *op.cit.*, I, p. 15; ce pourcentage a été établi sur quatre années successives : 1787 à 1791.

(11) *Ibid.*, p. 14 : même remarque.

(12) Jean-François Gendebien (1753-1838) est greffier échevinal au moment des événements de 1789. Voir sur ce personnage : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 117 et sv.; *L'Eveil, Journal de Mons*, 6 et 8.3.1838; *Journal de Mons*, 11.3.1838; A. MATHIEU, *Biographie montoise*, Mons, 1848, p. 305; *Biographie Nationale*, VII, col. 575; *Livre d'Or de l'Ordre de Léopold et de la Croix de fer*, I, Bruxelles, 1858, p. 343; F. NEVEN, *La représentation politique du district de Mons, de 1830 à 1848*, Mémoire inédit de l'Université catholique de Louvain, 1959, pp. 24 et 28-29; AEM, *Archives de familles*, no. 566; et surtout : J. GAR-SOU, *Jean-François Gendebien (1753-1838)*, Bruxelles, 1940.

baix (13) et Louis Petit (14). Tous les trois sont membres des Etats de Hainaut et à ce titre ils prennent part aux négociations avec l'Empereur; d'autre part, ils ont participé en 1787 à la rédaction d'un mémoire adressé à Joseph II pour lui exposer les doléances du pays (15). En octobre 1789, ces démarches valent à Gendebien d'être arrêté et emmené en otage à Bruxelles, où il est détenu pendant un mois, c'est-à-dire jusqu'au départ des Autrichiens. Notons toutefois que Charles de Marbaix a réussi à fuir la répression et à se réfugier à Maubeuge et que Louis Petit semble avoir échappé à toute manoeuvre d'intimidation (16).

Malgré de multiples tentatives de poursuites menées contre eux, les Statistes parviennent donc à obtenir gain de cause en 1789. Quant aux partisans de l'Autriche, ils sont amenés à se mettre à l'abri : les barons de Royer de Woldre, par exemple, se réfugient momentanément à la campagne, dans la petite localité hennuyère de Gouy-lez-Piéton (17).

(13) Charles de Marbaix (1735-1811) est issu d'une famille de juristes, établie à Mons depuis le XVI^e s. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 62-63; A. MATHIEU, *op.cit.*, pp. 113 et sv.; H. ROUSSELLE, dans *Iconographie montoise*, Mons, 1860; *Biographie Nationale*, XIII, col. 415; J. HOUZEAU de LEHAIE, "Biographie de Charles-Joseph de Marbaix, conseiller à la Cour souveraine de Hainaut (1735-1811)", *Annales du Cercle archéologique de Mons*, LXII, 1955, pp. 217-241.

(14) Louis Petit, avocat natif d'Ath, franc-maçon dès l'Ancien Régime, membre du Conseil de ville à Mons en 1783 et échevin en 1789. Voir : A. MATHIEU, *op.cit.*, p. 114; A.-J. PARIDAENS, *op.cit.*, I, pp. 58-59; FELLER, *Journal historique et littéraire*, Luxembourg, 15.6.1793; F. HACHEZ, *op.cit.*, pp. 9 et sv.; A. CORDIER, *Histoire de l'Ordre maçonnique en Belgique*, Mons, 1854, p. 331; E. DONY, *Histoire du Hainaut, de 1433 à nos jours*, Charleroi, 1925, pp. 374 et sv.; AVM, no. 1326, pp. 113 et 161.

(15) F. HACHEZ, *op.cit.*, pp. 9 et sv.

(16) A.-J. PARIDAENS, *op.cit.*, I, pp. 185 et 198-199; P.P.J. HARMIGNIE, *op.cit.*, p. 49; F. HACHEZ, *op.cit.*, p. 68; *Le Livre Noir...*, cahier XI, pp. 21-22; E. DONY, *op.cit.*, pp. 390 et sv.; *Iconographie montoise, loc.cit.*

(17) P.L.J. de Royer (1710-1790), avocat au Conseil de Hainaut depuis 1736; a succédé en 1731 à son père, maire de Soignies; échevin à Mons en 1750, puis conseiller-pensionnaire de la ville de 1754 à 1789, année de sa démission. Son fils : H.J. de Royer de Woldre (1748-1800), également avocat à la Cour souveraine et échevin de Mons (de 1772 à 1786); député extraordinaire des Etats de Hainaut, il est maire de Mons de 1789 à 1794. Sur ces personnages : *Annuaire de la Noblesse belge*, 1869, p. 190; A.-J. PARIDAENS, *op.cit.*, I, pp. 224 et 272; P.P.J. HARMIGNIE, *op.cit.*, p. 15; AVM, no. 1326, pp. 155 et sv., pp. 177 et sv.; *ibid.*, no. 1371; *ibid.*, chartrier, no. 1169; AEM, *Archives de familles*, no. 1110; BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE MONS (BUM), *Collection de*

Après ces événements, en 1791, les Joséphistes, dans un ultime effort, vont tenter de raffermir leurs positions. Ils font alors publier la liste des "suspectés de patriotisme"; les dénonciations sont de taille, témoin celle-ci : "le chevalier de Bousies, ex-maire de Mons, étoit intéressé à conserver la puissance des Etats, tant pour récupérer la mairie que pour conserver l'emploi de député du Tiers (étant second du conseil de ville), pour continuer sa commission d'envoyé en Prusse et pour demeurer membre du Congrès. Il dut ces avantages à l'intrigant Auquier (18), qui avoit été son avocat consultant à la mairie, et à l'ex-conseiller Demarbais, avec qui il s'étoit fréquemment communiqué à Maubeuge. Il est à observer que, lorsqu'il étoit en Prusse, il ne faisoit que des rapports de commande; il a fait plus : il a annoncé les Prussiens en marche dans les Pays-Bas" (19).

Après 1791, le Joséphisme voit son influence diminuer; toutefois, sous le régime révolutionnaire français quelques voix pro-autrichiennes émergeront du silence, mais elles émanent de Statistes. Le 8 novembre 1792, au lendemain de la bataille de Jemappes, le citoyen et avocat Criquillion prend la parole dans la collégiale Sainte-Waudru, lieu de ralliement des révolutionnaires; il y proclame la nécessité de "se porter à l'hôtel de ville, d'en chasser les usurpateurs et d'y rétablir l'ancien magistrat"; sa harrangue n'est évidemment pas écoutée (20). Trois ans plus tard, le 29 floréal an III (10 avril 1795), l'huissier de la municipalité, Noël Damoisly, découvre sur la Grand-Place, où il réside, des affichages contre-révolutionnaires collés sur l'arbre de la Liberté; on peut y lire : "Vive François II !" et

pièces et brochures relatives à l'histoire de Belgique (1769-1857), 8e vol..., no. 2 et no. 10.

(18) L. Auquier : avocat à Mons; échevin de 1783 à 1788; conseiller-pensionnaire en 1788, il fut arrêté comme "patriote" le 1er février 1789 et emmené à la citadelle d'Anvers, d'où il sortit en avril de la même année. Voir : A.-J. PARI-DAENS, *op.cit.*, I, p. 138; P.P.J. HARMIGNIE, *op.cit.*, pp. 3 et 5; E. DONY, *op.cit.*, pp. 383 et sv.; *Le Livre Noir...*, cahier V, p. 1; AVM, no. 1326; *Calendrier du Hainaut*, années 1780 à 1789.

(19) *Liste nominale des principaux soutiens des Etats de Hainaut*, p. 1-2.

(20) A. WAUQUIERE, *Mons pendant la première invasion républicaine (1792-1794)*, Mons, 1855, p. 34; Ch. DELECOURT, *op.cit.*, pp. 87-88. Criquillion avait fait partie, en 1787, des compagnies de volontaires bourgeois (F. HACHEZ, *op.cit.*, p. 27), ce qui l'exclut des rangs des Joséphistes.

“Au diable les gueux !” (21). L'affaire n'eut aucune suite.

En bref, le rôle des Joséphistes au sein de la ville a été peu considérable, en regard du prestige qu'y ont acquis les Statistes en se révélant les plus forts. En effet en 1793, alors que les Autrichiens regagnent nos provinces pour la seconde fois, il n'est plus question de réinstaller des Joséphistes à l'administration communale; consulté sur l'état de la province par le comte de Metternich, Jean-François Gendebien lui expose l'urgence de renouveler le magistrat, sans quoi la ville de Mons ne manifesterait aucun attachement au nouvel Empereur (22); sa parole est écoutée et les Statistes reprennent les affaires en mains; ils les conserveront jusqu'en juillet 1794, au retour des Français.

II. VONCKISTES ET STATISTES

L'arrivée des révolutionnaires français en Hainaut, en novembre 1792, avait été lourde de conséquences. Les Statistes devaient désormais être grignotés par une nouvelle force politique : les Vonckistes, jusqu'alors éclipsés parce que, d'esprit progressiste, ils étaient favorables aux idées nouvelles.

Pendant la révolution brabançonne, leur influence avait pratiquement été nulle à Mons. En août 1788, le colonel d'Haponcourt avait découvert à Mons une association patriotique dont faisait partie l'avocat Latteur, un Vonckiste (23). En 1790, on eut connaissance à Mons d'un complot qui visait à renverser les Statistes, projet qui

(21) Lucien LAUDY, “Les contre-révolutionnaires à Mons en l'an III”, article publié dans *La Gazette* (Bruxelles) et dans *La Province* (Mons, 10-11.8.1931).

(22) J. GARSOU, *op.cit.*, pp. 114-115.

(23) F. HACHEZ, *op.cit.*, pp. 41 et sv. et 75. — Antoine Latteur (1749-1810), avocat au Conseil souverain de Hainaut, s'engagea dans la révolution brabançonne, mais réussit à échapper à deux arrestations successives, en se réfugiant à Thuin, ville liégeoise, où il aida les réfugiés; sous la République, il devait faire carrière dans la magistrature et dans la politique. Voir : E. MATTHIEU, *op.cit.*, II, p. 46; Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 152; R. DARQUENNE, “La situation politique...”, pp. 116-117; et *Histoire économique...*, p. 243; M.-R. THIELEMANS, “Le premier tribunal criminel de Mons (14 messidor an II - 22 fructidor an II)”, *Annales du Cercle archéologique... de La Louvière*, VII, 1969, pp. 112-115; *Le Livre Noir...*, cahier II, p. 15 et cahier XII, p. 17.

échoua. La trace la plus probante de l'événement est l'arrestation du droguiste Van Miert, qui avait été mêlé — de près ou de loin, on n'en sait rien — à cette sombre histoire (24). On sait que par la suite les Vonckistes furent contraints de s'exiler en France.

L'arrivée des Français, en novembre 1792, permit aux Vonckistes de s'affirmer. Convaincus de la nécessité d'établir une république en Belgique, ils voient en la France révolutionnaire l'alliée rêvée pour la réalisation de leur dessein. Un appui a déjà été sollicité avant cette date, mais sans succès : en 1790, l'avocat Latteur a été l'un des émissaires envoyés à l'Assemblée Nationale à Paris, en vue de faire reconnaître une république belge par la France; il s'était heurté à un refus (25).

Mais en 1792, l'apparition à Mons d'un club jacobin vient offrir aux Vonckistes le moyen d'exprimer leur point de vue au sein d'une assemblée populaire. La "Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité" se compose essentiellement de démocrates de vieille date; parmi eux, on trouve le médecin Wolff, chez qui se sont tenues, avant même l'arrivée des Français, les premières assemblées de sympathisants (26). Grand admirateur de la France, Wolff se rallie au mouve-

(24) Pierre Van Miert sera membre du Conseil de la commune sous la Convention. Voir : S. TASSIER, *Les démocrates belges de 1789, Etude sur le Vonckisme et la Révolution brabançonne*, Bruxelles, 1930, p. 408; BUM, *Collection citée*, 11e vol., no. 47 : "Mémoire justificatif pour P.A. Faider, Aubergiste de la Couronne à Mons", adressé le 22 septembre 1790 "à Mrs du Comité général et du bureau de la Guerre de la Province de Hainau... à Mons".

(25) Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 152; S. TASSIER, *op.cit.*, p. 376.

(26) E. HUBLARD, *A Mons. Choses et autres*, Mons, 1928, pp. 61-62. — Charles Wolff, Vonckiste, l'un des premiers volontaires partis pour Bruxelles en 1787, est alors médecin et il appartient à la Franc-maçonnerie; en 1792, il sera nommé administrateur provisoire et sera membre du club jacobin. Lors de la retraite des Français, il se retirera à Paris. En 1794, il sera maire de Mons à la faveur du retour des Français. Sous l'Empire, il vivra des revenus qu'il tirera de l'industrie charbonnière et de ses achats de biens nationaux. Voir : A. CORDIER, *op.cit.*, p. 331; M. BRUWIER, *Les charbonnages du Borinage à la fin du XVIIIe siècle* (travail à paraître), p. 19; AEM, *Tribunal de commerce*, no. 1806; IBID., *Archives locales*, P 1231; Ch. DELECOURT, *op.cit.*, pp. 87-88 et 95; BUM, *Collection citée*, 7e vol., no. 29 : "Journal historique de la révolution du Hainaut", Mons, 1789, p. 10; 20e vol., no. 10 : "Procès-verbal de l'assemblée des habitants le 11 février 1793, en l'église de Ste-Waudru..."; 21e vol., no. 2 : "Litanies du Lion Belgique Montois", 1793, p. 10; R. DARQUENNE, "La réunion du Hainaut à la première République (1792-1795)", *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1963, pp. 5-6; E. HUBLARD, *op.cit.*, p. 103; Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, cahier 1, p. 15; AVM, no. 1929; I. DELATTE, "La vente des biens nationaux

ment réunionniste qui prend figure au début de 1793. Le 2 mars, il part en délégation à Paris, accompagné de l'avocat Charles Duvivier, beau-frère du banquier Isidore Warocqué (27). A la barre de la Convention, ils expriment le voeu des Montois de devenir citoyens français (28). A la dite Société se côtoient d'autres Vonckistes, acquis au jacobinisme; il s'agit notamment de Michel de Buisseret d'Elsaux, ancien noble, qui a renoncé à ses titres pour participer à la Révolution (29), du parfumeur Degrave, dont l'action d'éclat a été de con-

dans le département de Jemappes", *Mémoires in -8°* publiés par l'Académie de Belgique, Classe des Lettres, XXXIX, 1938, pp. 102-103.

(27) Isidore Warocqué, né à Mons en 1771, mort à Dunkerque en 1848. Sur ce banquier et homme d'affaires bien connu, voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 211-212; *Biographie Nationale*, XXVII, col. 93; R. DARQUENNE, *Histoire économique*, pp. 223-225; IDEM, "La fondation d'une dynastie de maîtres-charbonniers : les Warocqué", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XVII, 1970, pp. 596-609; M. VAN DEN EYNDE, *Raoul Warocqué, seigneur de Mariemont (1870-1917)*, Morlanwelz-Mariemont, 1970, pp. 11-12; *Index des Eligibles au Sénat*, p. 498; AVM (période contemporaine), no. 8. Isidore Warocqué avait été reçu franc-maçon en même temps que son frère Nicolas, à Mons en 1800, mais leurs noms ne figurent plus sur les tableaux de la loge sous le régime hollandais (Bibliothèque Nationale, manuscrit FM2/556). Nicolas Descamps (dans ses Mémoires, vol. I, cahier 6, p. 2) accuse Isidore Warocqué de s'être autrefois aidé de la recette départementale pour alimenter sa caisse; en fait, il faut attendre la fin du régime hollandais pour voir le banquier éprouver de sérieuses difficultés financières; en 1834, il est déclaré en faillite et dès 1833 il a démissionné comme conseiller communal; il vivra en exil jusqu'à sa mort; voir : J. RASSEL-LEBRUN, "La faillite d'Isidore Warocqué, banquier montois du début du XIXe siècle", *Revue belge d'histoire contemporaine*, IX, 1973, pp. 429-471.

(28) E. HUBLARD, *op.cit.*, p. 100. Charles Duvivier (1767-1846), fils du médecin-pensionnaire de la ville, Joseph Duvivier, est administrateur provisoire et membre du club jacobin de Mons; il se retirera à Paris pendant la seconde restauration autrichienne; sous le Directoire, il sera officier municipal du canton; en 1802, percepteur des contributions directes à Mons; en 1827, agent de la Société Générale des Pays-Bas. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 97; R. DARQUENNE, *Histoire économique...*, p. 109; BUM, *Collection citée*, 16e vol., no. 56; Ch. DELECOURT, *op.cit.*, pp. 87-88; Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, cahier 1, p. 15 et cahier 2, p. 3 (voir aussi le vol. II); E. HUBLARD, *op.cit.*, pp. 100-104; P. VERHAEGEN, *La Belgique sous la domination française (1792-1814)*, I, Bruxelles-Paris, 1929, p. 574; AGR, *Papiers Bouteville*, no. 247. (29) Michel de Buisseret d'Elsaux, inspecteur des douanes à Mons avant la Révolution, commissaire de guerre en 1789; il rejoint les clubistes et fait partie de l'administration provisoire en 1792. Voir : BUM, *Collection citée*, 16e vol., no. 56; IBIDEM, "Procès-verbal de l'Assemblée du 11 février 1793 à Sainte-Waudru"; IBIDEM : manuscrit 1932/620 (copies Jules de le Court); A. CORDIER, *op.cit.*, p. 336; R. DARQUENNE, "La réunion du Hainaut...", pp. 316-317.

tribuer au pillage des argenteries de Sainte-Waudru (30), et de l'avocat Pierre Delneufcourt, chef du mouvement républicain à Mons (31). Il faut encore citer l'avocat Charles, dont l'influence s'est exercée comme secrétaire de la Société (32). Les révolutionnaires, réunis en divers locaux successifs de la ville, discutent activement les réformes sociales de la Constituante et exercent "une influence marquée sur les événements politiques et la vie publique de la cité" (33).

Dans leur avidité de voir triompher les idées démocratiques, les clubistes tentent de persuader la France de les aider. Le médecin Wolff n'est pas le seul à agir en ce sens. Delneufcourt l'a précédé en janvier 1793 (34). Par la suite, les interventions se précisent en des discours enthousiastes et favorables à la République. Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), le citoyen Latteur expose au Temple des lois les bienfaits de la réunion à la France (35).

(30) Marie-Hyacinthe Degrave, né à Mons en 1745, franc-maçon dès 1786, puis Vonckiste, fut nommé en 1792 administrateur provisoire; sous la seconde restauration autrichienne, il se réfugie à Lille; sous le régime républicain, il poursuit sa carrière dans l'administration de l'arrondissement du Hainaut; il est mort en 1811, étant alors membre du Conseil municipal. Voir : A. CORDIER, *op.cit.*, p. 331; BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE PARIS (BNP), manuscrit FM 2/556; *Livre noir...*, cahier 9, pp. 12-13; Ch. DELECOURT, *op.cit.*, pp. 87-88; E. HUBLARD, *op.cit.*, pp. 66 et 103; M.-R. THIELEMANS, *op.cit.*, pp. 107-108; ARCHIVES DE L'ETAT A SAINT-HUBERT, *Fonds de la dette publique*, liasse 54; AGR, *Administration centrale et supérieure de la Belgique*, no. 86; AEM, *Mémoires de N. DESCAMPS*, vol. I, cahier 1, p. 15; IBIDEM, *Archives locales*, P 1231; AVM (période contemporaine), no. 2 (délibérations du Conseil municipal) : 16 décembre 1814.

(31) Sur Delneufcourt (1756-1827) : Ch. ROUSELLE, *op.cit.*, pp. 58-59; E. MATTHIEU, *op.cit.*, I, pp. 179-180; *Biographie Nationale*, XXXVIII, col. 158-165; M.-R. THIELEMANS, *op.cit.*, pp. 103-118; PICARD et LARCIER, *Bibliographie générale et raisonnée du Droit belge*, Bruxelles, 1882, p. 222.

(32) I.A. Charles, neveu du médecin Lemerel (qui fut jacobin et membre du Conseil municipal en 1794); Charles fut député des Etats de Hainaut à Vienne en 1787; il aurait été membre du club jacobin de Bruxelles. Voir : BUM, *Collection citée*, 19e vol., no. 6; IBIDEM, "Documents officiels pour servir à l'histoire du Hainaut, 3 mars 1791; E. HUBLARD, *op.cit.*, p. 69; S. TASSIER, *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*, Bruxelles, 1934, p. 341; A. ANDRE-FELIX, *Les débuts de l'industrie chimique dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1967, pp. 97-104; pour Lemerel, voir aussi : Ch. DELECOURT, *op.cit.*, p. 96.

(33) E. HUBLARD, *op.cit.*, pp. 62 et 72.

(34) BUM, manuscrit 1932/620.

(35) BUM, *Collection citée*, 22e vol., no. 26.

C'est alors que, dans un sursaut nationaliste, une voix statiste se fait entendre rageusement : celle de l'avocat Raoux, qui plaide pour l'indépendance belge, ce qui lui vaudra d'être traité de Joséphiste ou, plus exactement, d' "homme entretenu du Gouvernement autrichien" (36).

Les Statistes, d'autre part, se manifestent à nouveau au sein de l'"Assemblée des représentants du Peuple souverain du Hainaut belge", qui n'est rien d'autre, somme toute, que la réplique des anciens Etats de Hainaut. On y retrouve entre autres l'ancien maire de Mons : le citoyen "Debousies", qui démissionne de l'administration provisoire le 1er décembre (37). L'Assemblée, ainsi constituée, est un contrepoids à l'avance des progressistes et elle s'oppose fermement à l'intégration de la Belgique à la République française (38); cependant, son rôle est éphémère : il prend fin après la publication du décret du 15 décembre qui ordonne la dissolution de l'assemblée conservatrice, si bien que les clubistes, déjà maîtres de la politique locale, ont toute liberté d'action sur le plan général. C'est ainsi qu'en la collégiale Sainte-Waudru, où se tiennent quelques réunions de jacobins, deux séances mémorables démontrent leur rôle primordial.

C'est, en premier lieu, la réunion du 8 novembre 1792, à laquelle prend part le conventionnel Danton; elle a été convoquée dans le but d'élire une administration provisoire; en réalité, il s'agit plutôt d'une consultation populaire qui dira si l'on adopte, oui ou non, une liste préétablie de candidats. La Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité a été, à coup sûr, à l'origine de la formation de cette liste. On retrouve en effet 32 jacobins sur 43 noms, soit 74%, dans la nouvelle administration municipale (1792-1793) (39), ce qui constitue une preuve suffisante.

(36) Adrien Raoux (1758-1839) : natif d'Ath, vient se fixer à Mons comme avocat au Conseil souverain; échevin en 1788, il fuit la révolution, mais est réintégré en 1791; sous le régime français, il se retire du monde politique, après avoir publié son mémoire anti-français; il se fixe à Bruxelles et devient avocat à la Cour d'appel; sous le régime hollandais, il reparaitra sur la scène politique comme Conseiller d'Etat, en 1815. Voir : *Biographie Nationale*, XVIII, col. 697 ; E. MATTHIEU, *op.cit.*, II, p. 265; AGR, *Archives du baron de Stassart*, no. 1567; BUM, *Collection citée*, 22e vol., no. 26 et no. 34.

(37) Ch. DELECOURT, *op.cit.*, pp. 89 et 146.

(38) S. TASSIER, *Occupation française*, p. 244.

(39) Ch. DELECOURT, *op.cit.*, pp. 87-88; E. HUBLARD, *op.cit.*, p. 66; BUM, manuscrit 1932/620; IBIDEM, *Collection citée*, 21e vol., no. 2 : "Litanies du Lion Belgique Montois, brochure datée de 1793 et signée G.J.W., chef des huldands de Mons.

En deuxième lieu, c'est le vote du 11 février 1793, dont on a gardé une relation précise grâce aux chroniques d'écrivains montois; cette séance laisse chez ceux-ci le souvenir d'une rencontre tumultueuse, au cours de laquelle le vote de la réunion du Hainaut à la France a été arraché par la force des armes (40). La minorité de clubistes a dû machiner ce complot, de manière à obtenir le dessus sur la majorité, hostile au vote. Mais ce "matraquage" n'est pas exécuté sans peine ni sans opposition notable. Le citoyen Raoux, dont on a parlé déjà, monté sur un banc qui fait face à la chaire de vérité où se tient le général Ferrand, proteste courageusement contre l'illégalité du vote. Le citoyen Dethuin, de son côté, donnera sa démission, le lendemain même de son élection à l'administration municipale (soit le 12 février), et cela lui vaudra l'exclusion momentanée de toute charge publique sur le territoire de la République : ses propres paroles illustrent assez bien les circonstances de sa désignation comme administrateur : "La nomination d'hier, seul titre dont je puisse me prévaloir, n'est que le mandat d'une partie de ce peuple; car, quoique le peuple entier ait été convoqué, il reste vrai qu'au moment de cette nomination, une grande partie des votans s'était retirée, ayant dû prendre la fuite pour se soustraire aux coups de sabre dont on les frappait... Par conséquent, ma nomination est nulle" (41).

(40) *Journal historique et littéraire*, Luxembourg, 15.6.1793, pp. 310-315; A.-J. PARIDAENS, *op.cit.*, II, pp. 174-177; BUM, *Collection citée*, 20e vol., no. 10 : "Procès-verbal de l'assemblée des habitants le 11 février 1793..."; P.P.J. HARMIGNIE, *Mémoires*, pp. 56-59; AEM, *Mémoires de N. DESCAMPS*, vol. I, cahier 1, p. 14. Cf. A. WAUQUIERE, *Première invasion républicaine*, pp. 71-73; E. DONY, *op.cit.*, p. 425; E. HUBLARD, *op.cit.*, pp. 90-97; S. TASSIER, *Occupation française*, p. 309; J. GARSOU, *op.cit.*, p. 110; R. DARQUENNE, "Réunion du Hainaut", pp. 5-6.

(41) BUM, manuscrit 1932/620. — Félix Dethuin (né à Mons en 1758, y décédé en 1835), avocat puis notaire. Patriote en 1789, il parcourut ensuite tous les régimes politiques de 1793 à 1832 (sauf le Directoire) comme administrateur de la Ville. Voir : *Livre Noir...*, cahier I, p. 10; F. HACHEZ, *op.cit.*, pp. 9 et sv.; Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 79; Ch. DELECOURT, *op.cit.*, pp. 87-88, 91 et 137-139; R. DARQUENNE, "Situation politique dans le département...", p. 92; E. HUBERT et C. TIHON, *Correspondance de Bouteville*, I, Bruxelles, 1929, p. 133; AVM (période contemporaine), no. 8; AGR, *Papiers Bouteville*, no. 43.

III. LES REPUBLICAINS AU POUVOIR

Les révolutionnaires de 1792-93 sont tout empreints de mysticisme républicain et ils proclament leur adhésion à la République française en des serments d'éternelle amitié.

Mais en 1794-95, cette exaltation s'estompe. Les séquelles de la Terreur (à laquelle nos régions ont toutefois échappé grâce au retour des Autrichiens en mars 1793) et le régime d'occupation militaire imposé au pays après la défaite autrichienne de Fleurus (26 juin 1794) ont vite fait de désenchanter les réunionistes, dont les vœux se trouveront pourtant exaucés le 1er octobre 1795 par l'annexion de la Belgique à la France.

C'est que, dans l'intervalle, des vagues d'arrestations et de démissions sont venues déstabiliser pour un temps le bon fonctionnement des institutions locales. En juillet 1794, le Conseil Général de la commune, qui s'est élevé contre la levée arbitraire d'une contribution sur la ville, se voit amputer de la moitié de ses membres : ils sont emmenés au château de Péronne (42). De plus, en décembre de la même année, la municipalité est épurée : d'anciens jacobins sont arrêtés et emmenés à Paris, leur zèle réunioniste ayant déplu aux Conventionnels; parmi les victimes de cette épuration, on trouve le maire : le médecin Wolff; son nom disparaît ainsi sur les listes municipales dès la fin de l'année (43). L'année qui suit, le mouvement des démissions s'accroît au niveau du pouvoir local et témoigne d'un certain décalage idéologique de la part des républicains, par rapport au régime en place; l'ardeur mystique des anciens jours a cédé le pas à l'angoisse créée par l'exploitation à laquelle se livre l'occupant. Dans les postes administratifs, les désistements sont évalués au tiers des nominations; en juillet 1795, l'agent national Demoulin signale à Mons une "épidémie" de démissions (44). Cependant, en dépit de ces nombreuses désertions et du ralentissement de la foi révolutionnaire, on peut souligner que les jacobins ont dirigé le jeu politique durant ces années de bouleversement. Avec eux, la classe bourgeoise et

(42) AVM, no. 1929, p. 34; ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE (ANF), D par. 3, 19 : 7 thermidor an II.

(43) P.P.J. HARMIGNIE, *op.cit.*, pp. 106 et 107; AVM, no. 1929 : 28 fuctidor an II et 27 frimaire an II.

(44) AGR, *Administration centrale et supérieure de la Belgique*, no. 88; BUM, manuscrit 1932/620.

même celle des petits artisans ont pu accéder aux premières places dans la municipalité : elles y forment un groupe qu'on peut estimer, en 1794, à 40% en moyenne.

En revanche, dès 1792 il n'a plus été question de la noblesse. Quant aux conservateurs, qui avaient réussi à s'imposer quelque temps auparavant, les voici momentanément éloignés de la direction des affaires publiques; et pour leur ôter l'envie de s'en mêler à nouveau, le commissaire Lamotze, dès la fin du mois de juillet 1794, a dressé la liste signalétique des suspects au régime; il est frappant d'y repérer une majorité d'anciens patriotes, fidèles aux Etats de 1789 (45).

IV. LE RETOUR DES BOURGEOIS CONSERVATEURS

A mesure qu'on s'approche de la fin du XVIII^e siècle, on voit s'instaurer la prépondérance de la grosse et de la moyenne bourgeoisie. C'est l'époque de l'efflorescence d'un nouveau capitalisme, qui s'accompagne de l'accession au pouvoir de bourgeois fortunés : rentiers, banquiers, propriétaires et acquéreurs de biens nationaux peuplent la municipalité montoise. La Révolution est en quelque sorte consommée; ceux qu'elle a enrichis ou ceux, du moins, qu'elle n'a pas ruinés, savourent les fruits de leur victoire et le calme revenu. Finies les querelles de partis, finie l'explosion foisonnante de brochures accusatrices et de discours enflammés; les associations patriotiques qui ont vu le jour dès 1789 ont fermé leurs portes; les années qui arrivent sembleront vides de rivalités politiques ou idéologiques. Quels sont, dès lors, les hommes qui dirigent les activités communales durant cette période ?

Ce sont des *riches* — on l'a dit ci-dessus —, mais, parmi eux, il faut distinguer les *nouveaux riches* et les *anciens riches*. Les premiers se sont taillé de grosses fortunes à la faveur de la Révolution. Ils ont acquis des biens nationaux ou bien ils ont prospéré dans le négoce ou

(45) ANF, D par. 3, 19 : 7 thermidor an II (25 juillet 1794). Le 2 juillet, Jamin Lamotze jusqu'alors commissaire des guerres attaché à l'armée d'invasion, s'était vu chargé de l'administration générale du département de Jemappes (Ch. DELECOURT, *op.cit.*, p. 19).

la finance. Typiques sont les figures d'Isidore Warocqué, le banquier déjà cité, de Paul Maghe, un avocat (46), et de Michel Hennekinne, un receveur public (47). Les seconds sont des nobles d'Ancien Régime, notés comme "propriétaires", tels Hanot d'Harveng (48) et Delattre de Ressaix (49).

Le maire de la ville, le baron Constant Duval de Beaulieu, appartient aux deux groupes, puisqu'il est à la fois homme d'Ancien Régime — il doit son titre au régime autrichien, en attendant de devoir celui de comte à Napoléon — et qu'il a profité de la Révolution par l'achat de l'ancienne abbaye de Cambron (50).

(46) Paul Maghe : d'une famille de cloutiers de Fontaine-l'Évêque; ancien Vonckiste; échevin en 1789, il remplit encore des fonctions municipales sous la Révolution et l'Empire; décédé en 1814. Voir : *Le Livre Noir...*, cahier I, pp. 6-11; F. HACHEZ, *op.cit.*, pp. 9 et sv.; J. GARSOU, *op.cit.*, p. 109; I. DELATTE, *op.cit.*, pp. 101-112; F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, Introduction et p. 261; AGR, *Administration centrale et supérieure de la Belgique*, no. 1835 : messidor an III; AVM (période contemporaine), no. 2 : 16 décembre 1814; IBIDEM, no. 1326, 1929 et 1932.

(47) Michel Hennekinne (1757-1829) : créateur d'un nouveau mode de comptabilité publique, il fut receveur du département sous le régime français; il occupa parallèlement des fonctions communales sous la République, sous l'Empire et sous le régime hollandais; il était franc-maçon. Voir : Ch. DELECOURT, *op.cit.*, p. 91; Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 133-134; C. WINS, *Histoire de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans le département de Jemappes*, Mons, 1855, pp. 36-37; A. CORDIER, *op.cit.*, p. 338; I. DELATTE, *op.cit.*, pp. 101-112; R. DARQUENNE, *Histoire économique*, p. 218; Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, cahier 2, p. 6 et vol. III, cahier 5 (24 juin 1813); AVM, no. 1932; IBIDEM (période contemporaine), no. 100.

(48) Maximilien Hanot d'Harveng, décédé le 25.7.1815. Voir : F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, p. 239; AVM, no. 1932; IBIDEM (période contemporaine), no. 3 (11 septembre 1815).

(49) Charles Delattre de Ressaix, né à Mons en 1758, ancien seigneur de Ressaix et de Feignies (Nord), s'est rallié à la cause des Etats sous la révolution brabançonne, fonctionnaire sous l'Empire et sous le régime hollandais; il fait partie du Conseil de la ville dès le Consulat et jusqu'en 1817. Voir : AEM, *Archives locales*, P 1231; ANF, F 1C^{III} Jemappes, 2, 1813; BUM, manuscrit 1932/622; journal *Le Dragon*, 22.6.1826, p. 2, F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, p. 233.

(50) Constant Duval de Beaulieu : né à Leuze (1751), décédé à Mons (1828); député des Etats sous le régime autrichien et membre du Conseil de ville; pendant le régime républicain, il se tient à l'écart des affaires publiques; sous le Consulat et l'Empire, il obtient le poste de maire (1800); sous le régime hollandais, sa carrière politique est terminée, ou plus exactement se borne à une représentation de l'Ordre équestre aux Etats de Hainaut. Dès l'Ancien Régime, il était entré dans la franc-maçonnerie. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 95-96; E. MATTHIEU, *op.cit.*, I, p. 255; C. MONNIER, *Histoire de l'abbaye de Cam-*

Cette époque est marquée par le triomphe du conservatisme dans son intégralité. Qu'il s'agisse de politiciens issus du Joséphisme ou du Statisme, ou encore de partisans du nouveau maître — Bonaparte —, ils cherchent, au sein d'un Etat autoritaire et stable, une réponse à leurs aspirations, ainsi que les moyens d'assurer l'implantation durable de leur puissance économique et de leur influence politique. Constant Duval de Beaulieu est installé au poste de maire dès 1800, grâce à l'appui des nouvelles autorités en place; il offre des garanties suffisantes à la stabilité du régime établi; homme d'Ancien Régime, il est le type même de la réaction conservatrice et il restera à son poste jusqu'à l'écroulement de l'Empire napoléonien. Il s'est fait bâtir un superbe hôtel à la rue des Dominicains; il passe pour avoir été un homme du monde, très porté aux réceptions et aux bals qu'il donnait chez lui et qui l'ont finalement fait vivre au-dessus de ses moyens. Son goût pour les fêtes l'a conduit à négliger l'administration de la ville; en 1814, à la veille du changement de régime, cette administration était dans un grand délabrement (51).

La société, au temps de Napoléon, est un monde où les hommes au pouvoir vivent des richesses qu'ils ont accumulées à la faveur de la Révolution, un monde où tout semble plaisir et sérénité, mais où le dirigisme d'Etat pèse sur la masse des citoyens. Les restrictions en matière politique sont telles que les réunions où se rencontrent périodiquement les notables montois se résument en banalités; tout sujet ou thème de critique à l'égard de la politique impériale et des guerres qu'elle entraîne est soigneusement écarté dans les conversations, que l'on pourrait qualifier d'"auto-censurées" (52).

V. LIBERAUX ET CATHOLIQUES

Le comte Duval, écarté par les Hollandais en 1815, quitte son fauteuil de maire. Il y est remplacé par un ancien Statiste, Edmond

bron, II, Mons, 1876, p. 307, n.2; C. WINS, *op.cit.*, pp. 36-37; Ch. DELECOURT, *op.cit.*, pp. 137-139; I. DELATTE, *op.cit.*, pp. 101-112; F. NEVEN, *op.cit.*, pp. 21-23; F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, p. 238; A. CORDIER, *op.cit.*, p. 338; BNP, manuscrit FM 2/556; AVM, no. 1371.

(51) F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, p. 238.

(52) E. HUBLARD, *op.cit.*, p. 161.

Dupré, dont les qualités professionnelles et la tiédeur à l'égard des idées révolutionnaires sont vivement appréciées par le régime nouveau (53).

Dans l'ensemble, le corps politique renouvelé que Dupré est appelé à présider ne se distingue par aucun changement de tendance : ce sont pour la plupart des conservateurs issus des régimes antérieurs. Une partie d'entre eux restent fidèles aux idées de l'Ancien Régime; une autre partie conserve les traits du bonapartisme (54).

En outre, il est frappant de noter, parmi les autorités locales, la fréquence des "propriétaires" : ils constituent à eux seuls les 60% de la régence montoise pendant les quinze années de réunion à la Hollande. Leur niveau de fortune est parfois très élevé; le plus fortuné, faut-il le dire, est le banquier Warocqué : il jouit annuellement de quarante mille francs de revenu en 1814-1815; quant au comte Duval, il dispose également de quarante mille francs en moyenne, sur ces deux années (55). La prépondérance du gros capital — que cette étiquette s'applique à la bourgeoisie ou, dans une moindre mesure, à la noblesse — se maintient sous Guillaume Ier et l'on serait tenté d'apparenter régime bonapartiste et régime hollandais.

Mais en est-il bien ainsi ? N'y a-t-il pas, avant 1830, d'évolutions divergentes ? En 1818, le 25 avril, un citoyen nommé Lebrun de Miraumont fait savoir par écrit au bourgmestre Dupré qu'il donne sa démission de conseiller à la régence, car il refuse de prêter un serment condamné par l'Eglise catholique et romaine, dont il se réclame dignement (56). Il n'est pas le premier à abandonner son

(53) Edmond Dupré (1759-1827), issu d'une famille de magistrats montois, avocat dès l'Ancien Régime et échevin jusqu'en 1788, se rallie aux Etats en 1789 et sera otage à Bruxelles; sous la République, il s'abstient de toute fonction publique, mais il réapparait au Conseil municipal dès le Consulat; nommé bourgmestre en 1815, il reste en fonction jusqu'à sa mort. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 91; E. MATTHIEU, *op.cit.*, I, p. 246; *Le Dragon*, 3 et 6.10.1827; *Tracé de la tenue extraordinaire de la R. L. de La Concorde à l'O. de Mons... ayant pour objet la pompe funèbre du Tr. Ill. F. Du Pré, ancien Vén.*, Mons, 5827; A.-J. PARIDAENS, *op.cit.*, I, p. 138; *Le Livre Noir...*, cahier I, pp. 6-15; F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, p. 238; AEM, *Archives de familles*, no. 1033; AVM, no. 1371 et 1932; IBIDEM (période contemporaine), no. 2.

(54) F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, pp. 239-252.

(55) IBIDEM, pp. 238, 252, 268 et 277.

(56) J.Ch.J. Lebrun de Miraumont : d'une famille originaire de l'Artois; né à Luxembourg en 1751, mort à Mons en 1840; échevin sous l'Ancien Régime; membre de l'Ordre équestre sous le régime hollandais; éligible au Sénat en 1831. Voir : *Annuaire de la Noblesse belge*, 1878, pp. 83 et 87; *Calendrier du Hainaut*

poste : quatre autres conseillers déjà ont réclamé leur départ; les raisons qu'ils allèguent expliquent peu leur attitude : intérêts familiaux, raisons de santé, changement de domicile ne semblent que faux-fuyants (57); toutefois, un trait commun lie ces personnages : ils sont issus de la noblesse. Ces conservateurs, élevés dans la foi catholique, s'accommodent-ils mal d'un souverain protestant et, par surcroît, favorable à la franc-maçonnerie ? Dans l'affirmative, on assisterait là aux toutes premières de ces querelles clérico-libérales, dont le XIX^e siècle sera sillonné. La carence d'imprimés polémiques et de journaux politiques locaux en ces années 1817 et 1818 nous prive de témoignages relatifs à ce retrait des catholiques. Il se peut toutefois que l'abstention de ces derniers ait été l'une des causes de la prépondérance libérale qui se manifesterait au sein de l'autorité communale dès avant 1830.

Par ailleurs, on constate des rapports étroits entre la régence et la loge maçonnique. Notons que le bourgmestre Dupré a été, jusqu'en 1814 le Vénérable de "La Concorde", nom que porte depuis 1800 la loge montoise, et qu'il exercera à nouveau cette fonction de 1820 à 1823. Devenu bourgmestre, il a momentanément pour successeur à la loge Omer de Bagenrieux, frère d'un membre du Conseil de régence (58). Un autre conseiller, le négociant Nicolas Descamps, auteur des "Mémoires" souvent cités, a été secrétaire, puis orateur de la loge (59). Un troisième conseiller, Delattre de Ressaix, occupa au

pour 1788; Le Livre Noir..., cahier I, pp. 6-15; F. HACHEZ, *op.cit.*, p. 9 et sv.; F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, p. 273; *Index des Eligibles au Sénat*, p. 312; BUM, manuscrit 1932/622; AVM, no. 1326, p. 145 et no. 1371 (19 juin 1788).

(57) Lettre du bourgmestre au gouverneur, 4 septembre 1817, (BUM, manuscrit 1932/622).

(58) *Tableaux successifs (1800-1824) des membres de la loge "La Concorde"* (BNP, manuscrit FM2/556). — Omer de Bagenrieux avait pour frère aîné Charles de Bagenrieux, qui siégea au Conseil de la ville de 1814 à 1835; Omer était député du Hainaut aux Etats. Sur cette famille : *Annuaire de la Noblesse belge*, 1849, p. 57 et 1889, II, p. 48.

(59) Nicolas Descamps (1775-1846) : négociant; partisan des Etats sous l'Ancien Régime, il parcourt ensuite tous les régimes jusqu'en 1830; secrétaire du commissaire Lamotze sous le régime républicain, il est, sous le Consulat, nommé chef du personnel des finances du département, grâce à l'appui de Michel Hennekinne; il entre au Conseil de Régence en 1819. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 74-75; E. MATTHIEU, *op.cit.*, I, pp. 192-193; *Biographie Nationale*, V, col. 707; *Journal de Mons*, 22.8.1889; ses *Mémoires* manuscrits, conservés aux AEM parmi les *Papiers d'érudits*, comportent trois volumes et ont été partiellement publiés par Jules De le Court et Charles Rousselle en 1882 (Publication no. 26 de la "Société des Bibliophiles belges séant à Mons").

sein de la loge la fonction de garde des sceaux, sans interruption, de 1804 à 1823. Certains administrateurs locaux, et non des moins influents, se rencontrent donc périodiquement en dehors des assemblées communales et entretiennent d'étroites relations d'amitié.

Cette situation n'est pas neuve, puisque sous le régime précédent le maire Constant Duval a fait partie, lui aussi, de la loge de "La Concorde" et qu'Edmond Dupré, Vénérable de cette loge depuis 1803, a été appelé peu après à siéger comme conseiller municipal. Mais sous le règne de Guillaume Ier, la franc-maçonnerie n'a pas tardé à épouser la cause du nouveau souverain, qui s'est affirmé son protecteur; rien d'étonnant, donc, à ce que la Régence de Mons ait suivi la même ligne politique, puisqu'elle comptait en son sein des membres actifs de la loge. A ceux déjà mentionnés, on peut ajouter, en effet, l'avocat Emmanuel Claus et le secrétaire communal, Charles Rousselle (60). De quelle façon, dès lors, un sentiment d'hostilité à la Hollande va-t-il naître et se manifester à Mons ? Découvre-t-on déjà des signes avant-coureurs de la volonté d'indépendance du peuple belge ?

La vie politique montoise durant ces quinze années de régime hollandais ressemble assez à celle qu'a connue la période impériale. Les Montois, lassés d'être gouvernés de main de fer sous le régime napoléonien, s'étaient désintéressés de la vie publique. Cette attitude perdue après 1815. Un seul journal d'opinion, *Le Dragon*, connaît alors une publication, hélas éphémère (en 1824-1825); de tendance

(60) Emmanuel Claus (1784-1848) : fils de l'intendant du prince de Ligne; entré au Conseil de régence en 1820. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 31-32; Tableau de "La Concorde", 1818; *La Belgique Judiciaire*, VI, 1848, pp. 1655-1656; *Livre d'Or de l'Ordre de Léopold...*, I, p. 284; F. DUMONT, *L'irrégentisme français en Wallonie de 1814 à 1831*. Liège, 1965, pp. 29-30; F. NEVEN, *op.cit.*, pp. 36-38; BUM, manuscrits 1932/620 et 1932/622; AVM (période contemporaine), no. 6 (9 octobre 1827). — Charles Rousselle (1787-1867), sous-chef du bureau des Travaux publics à la préfecture, il s'occupa aussi d'affaires industrielles; secrétaire de la ville, de 1813 à 1832, puis membre du Conseil communal, du Conseil provincial et de la Chambre des représentants. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 210-211; E. MATTHIEU, *op.cit.*, II, p. 301; *Biographie Nationale*, XX, col. 258-260 : F. NEVEN, *op.cit.*, pp. 279-280; Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, 6e cahier, p. 2; AEM, *Généalogie Rousselle* (brochure). — Claus et Rousselle furent étroitement liés aux frères Honnorez, entrepreneurs des canaux; le premier fut leur avocat, le second leur chargé d'affaires et leur héritier; cf. E. WITTE, *Politieke machtsstrijd in en om de voornaamste Belgische Steden 1830-1848*, Bruxelles, I, 1973, p. 82.

libérale, il ne prétend pas porter de jugement sur la Hollande, ni sur la Maison d'Orange; il s'oriente plutôt vers des questions d'ordre économique, comme en témoignent les articles de Nicolas Descamps, l'un de ses fondateurs. A ses côtés, on trouve d'autres administrateurs de la ville : le secrétaire Charles Rousselle, l'ingénieur Florent Honnorez — qui entreprit les travaux du canal —, son beau-père le banquier Fontaine-Spitaels, autre membre de la loge de Mons, et Jean-François Gendebien (61).

C'est donc au niveau des Etats généraux que l'opposition va prendre naissance; l'avocat Gendebien y déploie une attitude anti-gouvernementale, position qui n'est pas sans avoir des retombées sur le plan communal.

En 1822, le roi Guillaume décide de faire revoir les règlements des Régences de trois de ses provinces méridionales (Brabant, Liège, Hainaut). A Mons, une commission est créée, composée de membres de la Régence; parmi ceux-ci, on ne trouve pas le nom de Gendebien, pourtant compétent en matière législative. Mais le 20 février 1823, de sa propre initiative, il fait entendre sa voix : il remet à la commission un rapport personnel sur le projet de règlement élaboré par le Roi : "Le premier tort — écrit-il —, très grave assurément, du projet de règlement soumis à la commission : il ne modifie pas, il n'améliore pas le règlement; c'est une conception nouvelle qui... ne serait recommandée à la postérité par aucune épreuve, par aucune expérience"; suivent des critiques franches et virulentes, qui reprochent au roi son abus de pouvoir (62).

L'attitude de Gendebien déplaît au gouvernement hollandais. C'est pourquoi, en 1822, il se voit écarter du poste d'échevin au profit de l'avocat Claus. Mais ce dernier refuse cette nomination, l'estimant peu conforme au vœu de la Régence; cette affaire vaudra à Claus son élimination pure et simple du Conseil en 1824 (63).

Gendebien n'est pas le seul membre de la Régence à entrer dans l'opposition. Mais contrairement à lui, qui mène une lutte ouverte, Nicolas Descamps agit dans l'ombre. Conscient des remous qu'éveille la politique royale, aussi impopulaire qu'arbitraire, il prend sur lui d'adresser un mémoire au souverain, à qui il signifie — on est en 1824 —

(61) Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, cahier 4. — Le nom de Florent Honnorez apparaît en 1840 sur les listes de la loge de "La Concorde"; son frère aîné Augustin ne semble pas avoir été franc-maçon.

(62) BUM, manuscrit 1932/622.

(63) *La Belgique Judiciaire*, VI, 1848, p. 1655.

la nécessité d'une séparation administrative de la Hollande et de la Belgique, si l'on veut éviter pour le futur de durs affrontements. Et d'ajouter plus tard, dans ses "Mémoires" : "Je m'en ferai honneur toute ma vie; que de maux la Belgique n'eût point eu à souffrir, si mes vœux avoient été réalisés !!!" (64).

Mais les paroles loyales et franches du Montois ne recueillent aucune audience auprès d'un roi incompréhensif. Seul le comte Demey, à l'époque secrétaire du souverain, aurait été sensible à la démarche de Descamps; ce dernier écrit : "M. le Comte Demey disoit à une personne de Bruxelles qui étoit à La Haye : il n'y a eu qu'une seule personne en Belgique qui ait eu le courage de me dire la vérité et je fus nommé" (65).

Il est probable qu'après cette audacieuse intervention, et à cause d'elle, on écarta Descamps du Conseil de Régence, qui, en 1824, fut réduit d'un tiers.

Dès lors, le libéralisme montois, condamné au silence, attendra jusqu'en 1830 pour se manifester à nouveau, tout comme l'opinion catholique d'ailleurs. Après les émeutes révolutionnaires, les deux partis s'affirmeront pour défendre leurs idéologies respectives, si bien que le désaccord, jusqu'alors sous-jacent, éclatera au grand jour.

Mais avant d'en arriver là, le parti libéral va connaître une division en son sein. Quel est le mobile de ce différend ? C'est la Maison d'Orange, qui se trouve contestée en 1830. Certains veulent garder leur souverain : ce sont les Orangistes; d'autres songent au contraire à redevenir Français : ce sont des réunionistes. Quelle préoccupation les pousse ? Ce sont des intérêts économiques, liés à la Hollande pour les uns, orientés vers la France pour les autres. Au nombre des réunionistes, on compte à Mons Augustin Honnorez, qui a établi la liaison par voie d'eau entre Mons et le Nord de la France, encourageant et facilitant par là l'écoulement de la production du Borinage (66). Parmi les Orangistes, on trouve le marchand de charbon

(64) Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, cahier 4.

(65) IBIDEM, cahier 6.

(66) E. WITTE, *op.cit.*, I, p. 74. — Sur Augustin Honnorez (1770-1840), déjà cité, voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 136; E. MATTHIEU, *op.cit.*, I, pp. 380-381; F. NEVEN, *op.cit.*, p. 134, n. 5; *Almanach du Hainaut*, 1831-1835; *Index des Eligibles au Sénat*, p. 289; E. WITTE, *op.cit.*, pp. 74, 82 et 90; BUM, manuscrit 1932/622; AEM, *Archives locales*, P 1231; AVM, no. 1929.

Legrand-Gossart, soutenu par la Société Générale (67). Ces deux courants divergents s'opposent à l'opinion favorable à l'indépendance du pays, tant par rapport à ses voisins du nord que par rapport à ceux du sud.

Mais, dans l'ensemble du corps communal, ces divergences n'apparaissent pas avant les émeutes de septembre 1830. A ce moment encore, le Conseil de Régence, qui siège en permanence, ne témoigne d'aucun désaccord dans les décisions qu'il prend (68). L'administration de la ville comporte alors, notamment, les citoyens Tahon-Delamotte, bourgmestre depuis 1827 (69), Warocqué, Gendebien, Fontaine-Spitaels, Dethuin, Claus et le baron de Hérissé (70); Honno-

(67) E. WITTE, *op.cit.*, I, p. 146. — Sur l'orangisme et le réunionisme, v. aussi : *ibidem*, p. 75; F. DUMONT, *op.cit.*; J. STENGERS, "Sentiment national, sentiment orangiste et sentiment français à l'aube de notre indépendance", *Revue belge de philologie et d'histoire*, XXVIII, 1950, pp. 993-1029 et XXIX, 1951, pp. 61-92. — Alex. Legrand-Gossart (1780-1845) : fils de batelier, réussit à se tailler une immense fortune dans le commerce du charbon; siège au Conseil de Régence à partir de 1822 et, en dépit de son orangisme, au conseil communal à partir de 1834. Voir : *Livre d'Or de l'Ordre de Léopold...*, I, p. 451; E. WITTE, *op.cit.*, I, pp. 75 et 146; II, p. 65; BUM, manuscrit 1932/622; Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, cahier 6, p. 11; AVM (période contemporaine), no. 9; *L'Observateur du Hainaut*, 29.8.1830.

(68) AVM (période contemporaine), no. 7 : sept.-oct. 1830; *L'Observateur du Hainaut*, sept.-oct. 1830.

(69) Théodore Tahon-Delamotte (1782-1849) : on ne lui connaît pas de fonction politique sous le régime français (époque où son père est membre du Conseil municipal); sous Guillaume Ier ses bons principes lui valent d'être chambellan du Roi et, en 1824, de succéder à son père au sein du conseil de Régence de Mons; en 1827, il succède à Dupré comme bourgmestre; il est aussi administrateur des hospices et chargé de surveiller la Maison des aliénés. En 1830, il est très populaire, ce qui lui vaut de demeurer bourgmestre. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 228-229; *Le Modérateur*, 28.3.1849; *Annuaire de la Noblesse belge*, 1860, p. 243; *Index des Eligibles au Sénat*, pp. 417-418; F. PARIDAENS, *Mons, sous les rapports historiques, statistiques, de moeurs, usages, littérature et beaux-arts*, Mons, 1819, p. 291; F. NEVEN, *op.cit.*, pp. 266-267; F.G.C. BETERAMS, *op.cit.*, p. 243; E. WITTE, *op.cit.*, I, p. 22; Mémoires de N. DESCAMPS, vol. I, cahier 1, p. 8; AVM (période contemporaine), no. 6 et 99.

(70) François de Hérissé : né à Nivelles en 1770, décédé à Maffle en 1837, marié à une Montoise; lieutenant au régiment de Clerfayt avant la Révolution, colonel de la Garde bourgeoise à Mons à la fin de l'Empire; membre du Conseil de Régence sous le régime hollandais, il est l'un des démissionnaires de 1817; toutefois sa démission ne sera pas effective et il demeure en place jusqu'en 1830; le Conseil le chargea d'une mission auprès du prince Frédéric. Voir : *Annuaire de la Noblesse belge*, 1892, II, pp. 993-994; *Index des Eligibles au Sénat*, p. 115; BUM, manuscrit 1932/622; AVM (période contemporaine), no. 7.

rez, pris par ses travaux, est absent. La politique du Conseil consiste à rester dans la légalité : il est hostile à tout mouvement de masse et se contente de prendre, à coups d'affiches, des mesures propres à prévenir des troubles éventuels. Il finit par envoyer une pétition au Roi : elle n'a d'autre but que d'apaiser l'effervescence populaire et elle ressasse pour cela des griefs déjà anciens.

Dès le 27 août au soir, devant la menace d'une insurrection prolétarienne, la Régence avait décidé de convoquer la garde communale. Le 1er septembre, une recrudescence de l'agitation l'amena à interdire "qu'il soit pris ou porté aucune cocarde, drapeau ou autres signes distinctifs qui pourraient faire croire que nous nous écartons de l'ordre légal", à annoncer qu'on disperserait les attroupements de plus de cinq personnes et à inviter qu'on lui signale tout individu qui serait surpris "à émettre des idées contraires au but pour lequel les bourgeois ont pris les armes" (71). Cette aspiration "au maintien de la tranquillité publique" est confirmée par le gouverneur de la province, De Macar, qui rapporte que la Régence reste fidèle au Roi et que, même si elle manque de fermeté, on peut compter sur elle (72). Malgré tout, le déchaînement populaire et la révolution déclenchée à Bruxelles ont raison de la Régence, comme de l'armée, qui tente vainement la répression (73).

L'ère du libéralisme arrive. Après les journées de septembre, un remaniement des Régences s'impose. Par un décret du 8 octobre 1830, le gouvernement provisoire ordonne des élections destinées à y pourvoir. A Mons, ces élections se déroulent du 25 au 28 octobre et selon un système censitaire : 376 votants y participent, soit environ 7,5% des chefs de famille, proportion inférieure à celle des électeurs montois sous le Directoire.

Voici la répartition des suffrages (74). On commença par désigner le bourgmestre et les échevins :

(71) *L'Observateur du Hainaut*, 2.9.1830; AVM (période contemporaine), no. 7.

(72) A. SMITS, "Instructies aan en Rapporten van Gouverneurs uit 1830", in *Bijdragen en Mededelingen van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, LXVII, 1949, pp. 303-304 et 319-321.

(73) Le détail des événements a été retracé par l'étude récente de P. LEFEVRE, "La Révolution de 1830 à Mons (1er août-1er octobre 1830)", *Revue belge d'histoire militaire*, XXIII, 1979, pp. 199-218 et 323-343.

(74) *L'Observateur du Hainaut*, 31.10.1830; AVM (période contemporaine), no. 8 (30 octobre 1830).

Le pouvoir communal à Mons, 1785-1835

Tahon-Delamotte, bourgmestre sortant, obtint	372 voix	(élu)
Dethuin, conseiller sortant, ex-notaire	332 voix	(élu)
Claus, conseiller sortant, avocat,	203 voix	(élu)
J.-B. Chasselet, ex-échevin, avocat,	171 voix	(élu)
F. Corbisier, marchand de charbon,	162 voix	
Augustin Honnorez, propriétaire,	126 voix	

Deux jours plus tard, on procéda à l'élection des membres du Conseil. Les voix, qui ne furent plus que 368, se distribuèrent plus parcimonieusement :

F. Carlier, avocat, obtint	244 voix	(élu)
J.F. Gendebien, président du tribunal, conseiller sortant,	232 voix	(élu)
I. Warocqué, banquier,	211 voix	(élu)
A. Honnorez, conseiller sortant,	206 voix	(élu)
P.J.D. Fontaine-Spitaels, banquier, conseiller sortant	196 voix	(élu)
F. Corbisier, négociant,	148 voix	(élu)
Ch.-Ph. Taintenier, juge, conseiller sortant,	134 voix	(élu)
D. Capouillet, fabricant,	117 voix	(élu)
D. Coppée-Delpature, brasseur,	112 voix	(élu)
P.L. Delobel, rentier,	105 voix	(élu)
J.J. Malghem, professeur de mathématiques,	104 voix	(élu)
A. Legrand-Gossart, marchand de charbon, conseiller sortant,	98 voix	
P.A.F. Durieux, échevin sortant	97 voix	
F. Gossart, pharmacien, conseiller sortant,	65 voix	
le baron de Hérissésem, propriétaire, conseiller sortant	57 voix	

Il est frappant de noter l'échec d'hommes hostiles à l'indépendance belge ou nostalgiques de l'Ancien Régime, tels que Legrand-Gossart, Honnorez (écarté comme échevin, mais récupéré comme conseiller) ou le baron de Hérissésem. De nouveaux venus, la plupart des hommes jeunes, remplacent ceux qu'on a écartés en raison de leurs opinions et peut-être de leur âge : parmi ces nouveaux : Carlier (75),

(75) Félix Carlier (1792-1860) : fils d'un médecin montois, il fut plusieurs fois bâtonnier de l'Ordre; de 1825 à 1840, il est membre de la Commission administrative des hospices civils de Mons et plusieurs fois son président; il siège au conseil communal de 1830 à 1860 et sera échevin de 1837 à 1860. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 28; *Livre d'Or de l'Ordre de Léopold...*, II, p. 241; *Le Constitutionnel, journal de Mons*, 20.11.1860; E. WITTE, *op.cit.*, II, pp. 16 et 65.

Corbisier (76), Capouillet (77), Delobel (78), Malghem (79).

Des politiciens chevronnés subsistent : Gendebien, Claus, Warocqué, Tahon-Delamotte et Dethuin, qui ont depuis longtemps assis leur influence. Sous l'angle socio-professionnel, on remarque que la grosse bourgeoisie libérale domine : il s'agit avant tout d'hommes de loi, mais aussi d'industriels et de commerçants. Le clan des propriétaires fonciers a fondu.

Le 6 février 1834, de nouvelles élections seront destinées à combler certains vides survenus au sein du Conseil. Charles Fontaine de Fromental (80) sera alors le premier catholique à entrer au Con-

(76) Frédéric Corbisier (1796-1877) : marchand de charbon à Mons; conseiller communal de 1830 à 1835 et de 1850 à 1854; en 1835, il a démissionné de ce poste en même temps que Capouillet et vraisemblablement pour le même motif que ce dernier. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 37; E. MATTHIEU, *op.cit.*, I, p. 135; *Livre d'Or de L'Ordre de Léopold...*, I, pp. 286-287; F. NEVEN, *op.cit.*, p. 44; *Index des Eligibles au Sénat*, p. 50; AVM (période contemporaine), no. 9 (1er mai 1835).

(77) Denis Capouillet (1776-1846) : raffineur de sucre, puis fabricant de vinaigre; en 1831, il est autorisé à construire le long de la Trouille un établissement pour la distillation de la houille et il entre en conflit avec l'administration communale, ce qui provoque sa démission de conseiller. Voir : R. DARQUENNE, *Histoire économique*, p. 195; *Index des Eligibles au Sénat*, p. 33; AVM (période contemporaine), no. 4, 7, 8 et 9.

(78) Pierre-Louis Delobel (1786-1846) : employé à l'administration du Waterstaat sous le régime hollandais; conseiller communal de 1830 à 1835; conservateur de la Bibliothèque de Mons en 1835; l'un des fondateurs, en 1833, de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Voir : A. MATHIEU, *op.cit.*, p. 295; E. MATTHIEU, *op.cit.*, I, p. 182; AVM (période contemporaine), no. 8 et sv.

(79) Jean-Joseph Malghem (1772-1836) : ce Montois a fait des études de médecine à Louvain et Paris; revenu dans sa ville natale, il s'est voué à l'enseignement, d'abord de la grammaire et des langues anciennes à l'Ecole centrale du département, puis dans diverses écoles secondaires; il est Principal du Collège de Mons jusqu'en 1821 et y enseigne les mathématiques jusqu'en 1828. Nouveau venu dans la politique en 1830, ce n'est donc pas un homme jeune. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 172-173; E. MATHIEU, *op.cit.*, II, pp. 124-125; *La Revue, journal de la province de Hainaut*, 27.7.1836; J. BECKER, *Un Etablissement d'Enseignement moyen à Mons depuis 1545*, Mons, 1913, pp. 309, 348, 356 et sv., 385, 402 et sv.

(80) AVM (période contemporaine), no. 8 et 9. — Charles Fontaine de Fromental (1793-1875) : carrière militaire sous l'Empire; membre du conseil communal de 1834 à 1867; échevin de 1840 à 1867. Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, pp. 110-111; E. WITTE, *op.cit.*, II, p. 65; AVM (période contemporaine), no. 9.

seil après la révolution de 1830 et avant la promulgation de la loi communale de 1836.

VI. CONCLUSION

De l'exposé qui précède, il résulte que divers courants politiques ont tenté, à travers plusieurs régimes successifs et à la faveur des circonstances, de s'affirmer au sein du pouvoir communal et de le dominer.

En 1789, les Statistes s'installent aux postes principaux du magistrat, d'où ils chassent les Joséphistes.

En 1792, les Vonckistes, jusqu'alors refoulés, triomphent et se joignent au mouvement jacobin florissant. Toutefois, dès le début de l'année suivante, ce mouvement ascendant se divise et l'on voit s'opposer partisans de l'indépendance et partisans de la "réunion".

En 1794, les Jacobins réunionnistes prennent le dessus; mais lorsqu'en 1795 l'annexion à la France est un fait accompli, un fossé se creuse entre l'élan révolutionnaire des républicains montois et le régime d'occupation militaire imposé par la Convention.

A partir de 1799, les conservateurs — parmi lesquels d'anciens Joséphistes et d'anciens Statistes —, tous politiciens d'Ancien Régime, trouvent dans le Consulat, puis dans l'Empire, une réponse à leurs aspirations. Ces conservateurs, en 1814, s'accommodent rapidement du régime hollandais, encore que quelques fervents catholiques démissionnent, renforçant par là la représentation libérale dans l'administration communale.

En 1830 enfin, le libéralisme acquiert sur le plan communal une nette prépondérance politique.

Assurément, ces mouvements d'opinions ont conditionné la stabilité du pouvoir local. Dans la décennie qui s'inscrit entre les années 1789 et 1799, la plus grande instabilité s'est manifestée au sein de l'administration communale. Qu'il s'agisse du départ des Joséphistes en 1789, de leur retour en 1791, de l'installation des clubistes en 1792, du départ des Statistes en 1794, le personnel politique subit un remaniement constant. A cela s'ajoutent, sous le Directoire, des vagues de démissions. A l'opposé, les années 1800-1814 et 1815-1830 se montrent favorables à la permanence des administrations.

Pour prendre les exemples les plus évidents de cette stabilité, Constant Duval de Beaulieu occupe pendant plus de dix ans, sans discontinuer, le poste de maire sous le gouvernement de Bonaparte; pour sa part, Edmond Dupré est bourgmestre dès l'établissement du régime hollandais et le reste jusqu'à sa mort, en 1827.

Néanmoins, en dépit des remous qui agitent la municipalité montoise pendant la période étudiée, une certaine continuité est assurée à travers les personnes : de grands leaders montois se sont maintenus sous plusieurs régimes. Le cas le plus remarquable est celui de Félix Dethuin, qui a parcouru depuis 1793 et jusqu'à 1832, tous les régimes, sauf le Directoire; il est ainsi demeuré près de quarante ans au service de ses concitoyens. D'autre part, des politiciens bien connus comme Jean-François Gendebien, Edmond Dupré, Michel Hennekinne, Augustin Honnorez, Charles Rousselle, Isidore Warocqué, Jean-Baptiste Chasselet (81) (et d'autres) ont participé à l'administration de la ville sous trois régimes différents. A noter l'influence considérable de Gendebien, qui est intervenu à plusieurs reprises auprès du pouvoir central pour lui conseiller la politique à suivre à l'égard des pouvoirs communaux.

Cette permanence au pouvoir de quelques bourgeois éclairés explique qu'en somme, la politique locale montoise, malgré ses soubresauts, semble avoir évolué, durant ce demi-siècle, dans une voie continue qui conduirait, en 1830, au triomphe du libéralisme. Le courant conservateur, représenté par des catholiques et des nobles d'Ancien Régime, connut alors une éclipse, comme aussi le mouvement populaire, celui des classes laborieuses, qui avait cru en 1792 voir poindre son accession au pouvoir.

(81) Chasselet (1758-1854) n'est entré dans la vie politique que tardivement : il est nommé adjoint-maire en 1813, mais il demeure échevin sous le régime hollandais et au-delà (jusqu'en 1839). Voir : Ch. ROUSSELLE, *op.cit.*, p. 30; G. SOHIER, *op.cit.*, p. 74.

**POLITIEK GEDACHTENGOED EN SOCIALE KLASSEN
IN DE SCHOOT VAN HET STADSBESTUUR VAN BERGEN
TUSSEN 1785 EN 1835**

door

Marie ARNOULD

SAMENVATTING

Gedurende de periode 1785-1835, een tijd van veelvuldige regimewisseling, waren er verschillende politieke strekkingen die elkaar, in de schoot van het stadsbestuur van Bergen (Henegouwen), de macht betwistten.

In 1789 nemen de Statisten (de partijgangers van de Staten-Generaal) de macht over van de Jozefisten (voorzitters van de "verlichte" politiek van de keizer). Deze laatste slagen erin, in 1791 het laken weer naar zich toe te trekken, maar slechts voor korte tijd. Inderdaad, in 1792, zet met de inval van de Franse troepen ook de republikeinse periode in. De Vonckisten, tot dan toe klandestiene democraten, sluiten zich aan bij de Jacobijnerclub van Bergen. Enkele maanden later echter heroveren de Oostenrijkers het land en komen de Statisten, van conservatieve strekking, weer aan de macht. In juli 1794 worden ze door de terugkeer van de Fransen uit het stadsbestuur gezet, en dit maal voor vele jaren. De teugels zijn weer in handen van de Bergense republikeinen, de clubgangers van 1792. Deze groep is voor een deel samengesteld uit elementen uit de volksklasse, zoals ambachtslui en kleine handelaars. Maar het harde en onverbiddelijke militaire bezettingsregime zet velen aan na verloop van tijd hun ontslag te geven. In 1799 wordt een punt gezet achter 10 woelige jaren uit de geschiedenis van Bergen. Dat jaar begint de installatie van stabielere regimes, waaronder de conservatieve strekkingen, meer op het voorplan te komen. Onder het Napoleontisch regime (Consulaat en Keizerrijk), komen de leiders uit het Ancien Régime weer boven water, zij die indertijd Vandernoot (de statist) of Jozef II hadden gesteund. Bovendien weet de opkomende burgerij, die de hele XIXde eeuw zou beheersen, reeds enkele posten in de wacht te slepen.

In 1814 wordt België aan Nederland gehecht. Het is de tijd van de grote eigenaars, zij spelen voortaan de eerste viool in het stadsbestuur van Bergen. Politiek gezien, vertoont dit bestuur veel gelijkenis met dat uit de voorgaande periode. De behoudsgezinden blijven aan de macht. Nieuw is dat de koning protestant is, en bovendien de vrijmetselarij niet ongenegen. Dit brengt sommige katholieken ertoe van hun bestuursfunctie af te zien.

In het stadsbestuur ontwikkelt zich een liberale stroming rond de figuren van J.F. Gendebien en N. Descamps. Deze fractie is echter verdeeld want ze telt onder haar leden zowel voorzitters van de Belgische onafhankelijkheid, als mensen die een hereniging met Frankrijk verdedigen, of Orangisten, die Willem trouw willen blijven. Het verzet van het stadsbestuur tegen de centrale rege-

Marie ARNOULD

ring haalt dan ook niet veel uit. Pas met 1830 gaan de kaarten anders komen te liggen : dan zullen de liberalen duidelijk in de meerderheid zijn. Het duurt tot 1834 vooraleer er weer een katholiek in het bestuur zetelt.

**POLITICAL IDEOLOGIES AND SOCIAL CLASSES AMONG
THE TOWN-AUTHORITIES OF MONS
BETWEEN 1785 AND 1835**

by

Marie ARNOULD

SUMMARY

Several political tendencies vied for power in the municipality of Mons (Hainault).

During the period between 1785 and 1835, a time of numerous changes of regime, several political tendencies vied for power within the municipal corporation of Mons (Hainault).

In 1789 the Statists (followers of the States General) took over the power from the Josephists (advocates of the emperor's "enlightened" policy). In 1791 the latter succeeded in coming back into power, be it for a short time only. Indeed, the invasion of the French troops in 1792 marks the beginning of the republican period. The Vonckists, who, up to then had been clandestine democrats, join the Jacobin club of Mons. A few months later, however, the Austrians reconquer the country and the Statists of the conservative tendency come back into power. By the return of the French in July, 1794 they are ousted from the municipal corporation for a long time to come. The reins of government are again in the hands of the Mons republicans, the club-members of 1792. This group is partly composed of people from the lower classes, such as artisans and small merchants. But the hard and inexorable regime of the military occupation induces many of them to resign after some time.

In 1799 ten turbulent years in the history of Mons come to an end. That year is the start of stabler regimes during which the conservative tendencies come to the fore.

Under the Napoleonic regime (Consulate and Empire) the leaders from the Ancien Regime, who had formerly supported Vandermoot (the statist) or Joseph II, emerge again. Moreover, the rising middle class, which was to dominate the entire 19th century, already succeeded in grabbing a few functions.

In 1814 Belgium is annexed to Holland. It is the time of the great proprietors who thenceforth play a leading part in the municipal corporation of Mons. From a political point of view this municipal corporation shows much resemblance to the one of the previous period. The conservatives remain in power.

SUMMARY

A new element is that the king is a protestant who, moreover, sympathizes with freemasonry. This induces some catholics to resign from office in the municipal corporation.

In the municipality a liberal tendency develops around J.F. Gendebien and N. Descamps. This fraction, however, is divided, for it comprises both advocates of the Belgian independence, people in favour of a reunion with France, and Orangists who want to remain loyal to William.

Consequently, the resistance of the municipal authorities to the central government was of little use. Not until 1830 did matters take a different turn : then the liberals wil clearly be the majority. It lasts till 1834 before a first catholic town-councillor comes into power.

Marie Arnould, Cour du Bailly 9, 7000 Mons.